

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 20 janvier 2011

Projet de loi

portant sur la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et de la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;
vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;
vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Versoix du 20 septembre 2010, approuvée par décision du département de l'intérieur et de la mobilité du 8 novembre 2010,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Servitude

La constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et à charge de la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix, selon le tableau de mutation N° 22/2010 établi par le bureau Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel à Genève, plan N° 2, daté du 15 avril 2010, est autorisée.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 25 juin 2007, le Conseil municipal de la commune de Versoix approuvait le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29572 relatif à la construction d'un immeuble administratif par les CFF sur le secteur Versoix Centre-Ville.

Le Conseil d'Etat l'adoptait le 9 avril 2008.

Ce PLQ prévoit, dans le cadre de sa réalisation, une emprise des sous-sols du nouvel immeuble, dont une surface de 107 m² sous le chemin Jean-Baptiste-Vandelle permettant l'extension du parking privé destiné aux occupants des surfaces administratives, pour un total de 75 places dont 5 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le dossier d'autorisation de construire découlant de ce plan (DD 103 160 - 7) est parvenu à la commune au mois de janvier 2010.

Dans le cadre du traitement de ce dossier, il s'est avéré indispensable de régler les questions foncières avant de poursuivre son exécution. Plusieurs séances ont eu lieu entre l'administration communale, les CFF et leurs mandataires, ainsi que les promoteurs, en vue d'établir un dossier de mutation réglant l'ensemble des questions posées.

La constitution d'une servitude d'empiètement sous domaine public a été choisie. Cette solution a l'avantage pour la commune de garder la propriété du sol et ainsi de pouvoir poursuivre une gestion cohérente de l'espace public.

En application de l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961, aucun droit réel ne peut être constitué sur le domaine public sans l'accord du Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle le présent projet vous est soumis.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 3) *Décision départementale du 8 novembre 2010*
- 4) *Délibération de la commune de Versoix du 20 septembre 2010*
- 5) *Message du Conseil administratif de la commune de Versoix du 25 août 2010*
- 6) *Tableau de mutation 22/2010*

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi portant sur la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7413, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), sur la parcelle N° dp6302, propriété de la commune de Versoix

Projet présenté par le Département de l'intérieur et de la mobilité DIM

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	-0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
								charges financières récurrentes
								0

Signature du responsable financier :

Date :

07.12.2010



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (L 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi portant sur la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CHF), sur la parcelle N° 4p6302, propriété de la commune de Versoix

Projet présenté par le Département de l'intérieur et de la mobilité DIM

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (pauze (eau, électricité, combustibles), concédés, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tabeau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (régulation de revenus (emplois, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyer)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	0	0	0	0	0	0	0	0
Remarques : Ce PL n'a pas d'incidence financière.								

Signature du responsable financier :

Date : 09.12.2010





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur
et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Fo
No 783/10

DÉCISION

du 8 NOV. 2010

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune
de Versoix du 20 septembre 2010

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Versoix du 20
septembre 2010, ayant pour objet :

- l'immatriculation de la parcelle N° dp6302, feuille 21 de Versoix, au
domaine public communal,
- la constitution, à titre gratuit, d'une servitude d'empiètement sous
domaine public, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie
fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et de la parcelle
N° dp6302, propriété de la commune de Versoix,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

le département de l'intérieur et de la mobilité préparera le projet de loi relatif à
la constitution de ladite servitude.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Versoix 2 ex
SSCO-SF, SSCO-SJ, RF 1 ex
SSCO 2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil municipal



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2010

DELIBERATION

**« Ilot CFF immatriculation du domaine public et inscription d'une servitude
d'empiètement sous domaine public »**

Conformément à l'article 80A, relatif à l'aliénation d'immeubles, de la constitution de la République et Canton de Genève,

conformément à l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le plan directeur de quartier (PDQ) N° 29'486 relatif au projet Versoix Centre-Ville, réaménagement du plateau de la gare, comprenant trois plans localisés de quartier (PLQ) : ilot sud, ilot nord et ilot CFF,

vu le plan localisé de quartier N° 29'572, relatif à l'ilot CFF du projet Versoix Centre-Ville, situé entre le ch. Jean-Baptiste Vandelle et l'av. Adrien-Lachenal, à Versoix,

vu, l'autorisation de construire No DD 103'160-7, se rapportant à cet ilot CFF du projet Versoix Centre-Ville,

vu que les immeubles constituant cet ilot CFF sont propriété en l'état de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), qui travaille en partenariat avec le bureau ATON Développement SA en vue d'y construire des locaux administratifs,

vu qu'il est prévu de construire, sur cet ilot CFF, un immeuble qui débordera en sous-sol sur le domaine public et qu'il s'agira d'un empiètement de 107 m² qui permettra d'étendre le parking sous le chemin Jean-Baptiste Vandelle,

vu que le Conseil Municipal doit préavisier l'autorisation d'empiéter en sous-sol sur le domaine public par le biais d'une servitude à charge de la Ville de Versoix, servitude qui devra être aussi préavisée par le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil de la République et Canton de Genève,

vu le tableau de mutation N° 22/2010, plan 21 de la Ville de Versoix, établi par M. Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel à Genève, daté du 15 avril 2010,



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil municipal

vu la future parcelle N° 7113 découlant du TM précité, qui sera vendue à terme par les CFF au bureau ATON Développement ; parcelle sous laquelle il sera constitué cette servitude d'empiètement à charge de la commune,

vu le message joint à la présente qui décrit cette constitution de servitude, message qui a été validé par le Conseil administratif dans sa séance du 25 août 2010,

vu le préavis de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports, dans sa séance du 2 septembre 2010,

vu le préavis de la commission des finances dans sa séance du 14 septembre 2010,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

ACCEPTE
A L'UNANIMITE (22 VOTANTS)

1. De requérir du Registre foncier l'immatriculation dans ses registres du DP 6302, feuille 21, de la commune de Versoix.
2. De constituer, à titre gratuit, au profit de la parcelle N° 7113, propriété de la Régie fédérale publique des chemins de fer fédéraux (CFF), et du DP 6302, propriété de la commune de Versoix, une servitude d'empiètement sous domaine public, selon le tableau de mutation établi par le bureau Christian Haller, ingénieur-géomètre officiel à Genève, plan N° 2, daté du 15 avril 2010.
3. De prendre note que les droits, émoluments, frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge des chemins de fer fédéraux (CFF).
4. De demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.
5. De demander au Département de l'intérieur et de la mobilité de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de la constitution de cette servitude, en vue de son approbation par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

VERSION N° : 1

FIGÉE LE : 25.08.2010

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Conseil administratif	07.2010	CG/CK
Fin de l'élaboration et validation du message :	Conseil administratif	25.08.2010	CG/CK
Présentation à la Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports :		02.09.2010	CG/CK
Présentation au Conseil Municipal :		20.09.2010	CG
Présentation au Conseil d'Etat :			

**ILOT CFF
IMMATRICULATION DU DOMAINE PUBLIC
ET INSCRIPTION D'UNE SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT
SOUS DOMAINE PUBLIC**

2

TABLE DES MATIERES

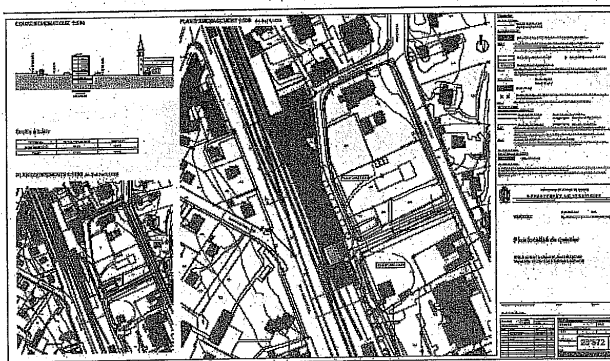
1. Descriptif	3
2. Conclusion	5

1. Descriptif

Le 25 juin 2007, le Conseil municipal de la Commune de Versoix approuvait le PLQ n°29 572 relatif à l'immeuble CFF du secteur Versoix Centre-Ville.

Le Conseil d'Etat l'adoptait le 9 avril 2008.

Ce PLQ prévoit une emprise des sous-sols sous le chemin J.-B.-Vandelle.

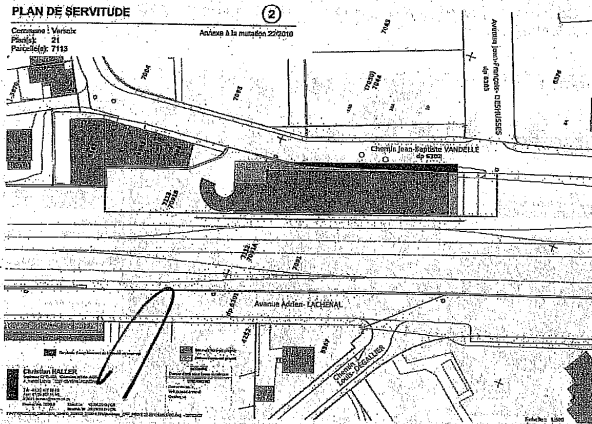


Le dossier d'autorisation de construire découlant de ce plan (DD 103 160-7) est parvenu en Mairie au mois de janvier 2010.

Toutefois, avant de pouvoir poursuivre le processus, il était indispensable de régler les questions foncières. Plusieurs séances ont eu lieu entre l'administration communale, les CFF et leurs mandataires, ainsi que les promoteurs, en vue d'établir un dossier de mutation réglant l'ensemble des questions posées par la vente de cette parcelle.

La Commune a choisi de traiter cette situation particulière au moyen d'une servitude d'empiètement sous domaine public, d'où le présent message.

Cette solution a l'avantage pour la Commune de garder la propriété du sol et ainsi de pouvoir poursuivre une gestion cohérente de l'espace public. Pour pouvoir la mettre en œuvre, il faut procéder à l'immatriculation du domaine public (DP 6302), puis à l'inscription d'une servitude d'empiètement sous domaine public, conformément au plan n°2 annexe à la mutation n°22/2010 établi par le bureau Christian Haller, géomètre officiel.



Cette démarche devra encore être validée par le Grand Conseil conformément à l'article 80a de la Constitution de la République et Canton de Genève.

Les frais et honoraires relatifs à l'inscription de cette servitude sont pris en charge par les CFF, propriétaire initial de la parcelle n°7091.

Le dossier de mutation 22/2010 établi par le bureau Christian Haller, géomètre officiel, définit également d'autres servitudes au profit de la Commune, notamment des servitudes liées aux eaux claires et aux eaux usées, ainsi qu'une servitude de passage à pied et à vélo sur ou sous les voies CFF selon un projet à venir de passerelle ou de passage.

Ces servitudes étant au profit de la Commune, elles n'ont pas besoin d'être formellement approuvées par la présente délibération.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 22/2010

Commune : VERSOIX

ORIGINAL RF

Plan : 21
Immeuble : 7091

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

1. Titre (1)
2. Anciens immeubles (1)
3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles (1)
4. Plan (1)
5. Coupes (0)

Dossier technique :

- Esquisse manuscrite de terrain (1)
Mesures originales de levé (0)
Calcul complet de point(s) fixe(s) (0)
Calcul complet des levés (0)

L'auteur du dossier :



Christian HALLER
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
4, rue du Labvre 1227 ACACIAS - GENEVE
Tel: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
e-mail: bu@bau@haller-sa.ch

Dossier n° 35300 / CR

Etabli le : 16.04.2010
Modifié le :
Vérifié le :

ATTENTION:
Mutation conforme au projet
Limites et surfaces susceptibles de
modifications par un nouveau tableau de
mutation (Art. 129 L.A.C.C.S.)

Acte dressé par :

Maître :
Réf.
Acte accepté le :

Direction de l'aménagement

Emplacements
Préavis favorable sous condition.
Voir rapport annexé N°
Autorisations de construire réservées.
Genève, le

Service de l'agriculture

Décision de la compétence de la
commission foncière agricole
 Décision du annexée
 Emplacements
Genève, le

Service de la Mensuration Officielle

Emplacements
Introduction en base de données
effectuée le

Visa accordé sous condition.

Dépôt le :

16.04.2010
16.04.2010

2. Conclusion

La réalisation de cet immeuble permettra l'arrivée de nouvelles places de travail sur la Commune, ce qui ne peut être que bénéfique vu l'important déséquilibre entre le nombre de logements et le nombre d'emplois.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif vous recommande de réserver un accueil favorable à cette délibération.

Le Conseil administratif

Annexe : dossier complet de mutation n°22/2010

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 22/2010

Commune : VERSOIX

COPIE ORIGINAL RF

Plan : 21
Immeuble : 7091

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

1. Titre (1)
2. Anciens immeubles (1)
3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles (1)
4. Plan (1)

5. Coupes (0)

Dossier technique :

- Esquisse manuscrite de terrain (1)
Mesures originales de levé (0)
Calcul complet de point(s) fixe(s) (0)
Calcul complet des levés (0)

L'auteur du dossier :



Christian HALLER
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
4, rue du Lérot 1227 ACACIAS - GENEVE
Tel: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
e-mail : bureau@haller-sa.ch

Dossier n° 35300 / CR

Etabli le : 15.04.2010
Modifié le :
Modifié le :
Vérifié le :

ATTENTION:

Mutation conforme au projet
Limites et surfaces susceptibles de
modifications par un nouveau tableau de
mutation (Art. 129 L.A.C.C.S.)

Acte dressé par :

Maître :

Réf.

Acte accepté le :

Direction de l'aménagement

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de constructions réservées.

Genève, le

Service de l'agriculture

Déclaration de la compétence de la
commission foncière agricole

Déclaration du annexée

Emoluments

Genève, le

Service de la Mensuration Officielle

Emoluments

Introduction en base de données

effectuée le

Visa accordé sous condition.

Dépôt le :

15.04.2010
20:07:26.9

ANCIENS IMMEUBLES

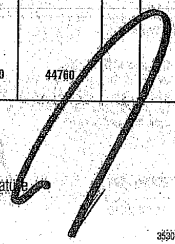
Mutation : 22/2010

Commune : VERSOIX

Page 2

Numéros	Observations	Surfaces R.F. m2	Diff. m2	Surfaces corrigées m2	Parcelles divisées	
					en	surface m2
7091		44760		44760	A	42524
					B	2237
TOTAUX		44760	0	44760		44761

Christian HALLER
 INGÉNIEUR EPFL-SIA GEOMÈTRE OFFICIEL
 4, rue du Léve, 1227 ACACIAS - GENEVE
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
 e-mail : bureau@haller-ga.ch

Signature 

Dossier n° 35300 / OR

Réf: 20101604

FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 22/2010

Page 3

Commune : VERSOIX

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. m ²	Surfaces m ²	Observations
Plan	21				
Immeuble Situation	7112	7091A Versoix - lac Versoix - Bourg Crève-Coeur Arjant Les colombières		42624	Nouveau
Bâtiment Adresse	655	Gare Cherlin Jean-Baptiste Vandelle 1		235	
Bâtiment	656	Partie Bâtiment plus grand que 20m ²		200	Surface totale 228m ² - Sur plusieurs immeubles
Bâtiment	2553	Garage privé		13	Sur plusieurs immeubles
Bâtiment	2714	Hangar		167	
Bâtiment	2924	Bâtiment plus grand que 20m ²		43	Sur plusieurs immeubles
Bâtiment	2925	Bâtiment plus grand que 20m ²		266	Sur plusieurs immeubles (souterrain)
Bâtiment	3726	Installation technique électricité		3	
Bâtiment	3881	WC public		3	Sur plusieurs immeubles Bâtiment n° 2103 démol
Immeuble Situation	7113	7091B Versoix - Bourg		2237	Nouveau
Bâtiment	656	Partie Bâtiment plus grand que 20m ²		28	Surface totale 228m ² - Sur plusieurs immeubles Bâtiment n° 2103 démol
		Surface totale des nouveaux immeubles		44761	LEVE ET ABRONNEMENT APRES TRAVAUX



Christian HALLER
INGENIEUR EPFL SA GEOMETRE OFFICIEL
4, rue du Livvie 1227 ACACIAS - GENEVE
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
e-mail: buro@haller-ge.ch

Signature

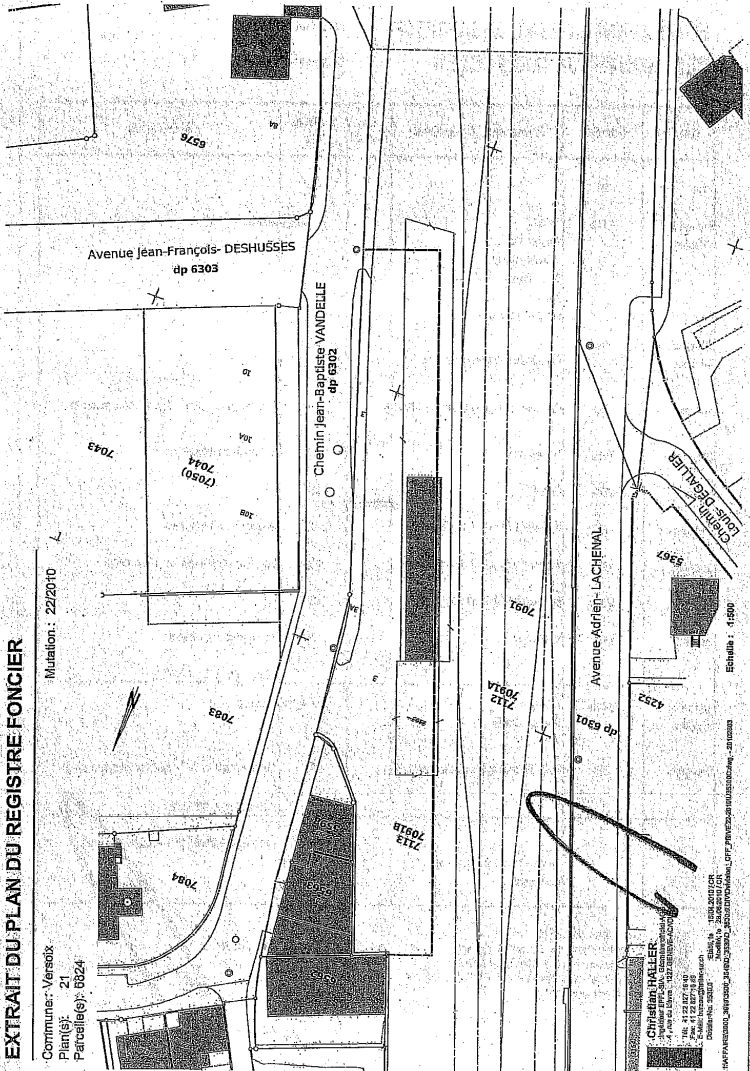
Dossier n° 38300 / CR

Ref: 20101504

853901.XLS

EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

Commune: Versoix
Plan(s): 21
Parcelle(s): 8824
Mutation: 22/2010



Echelle : 1:500

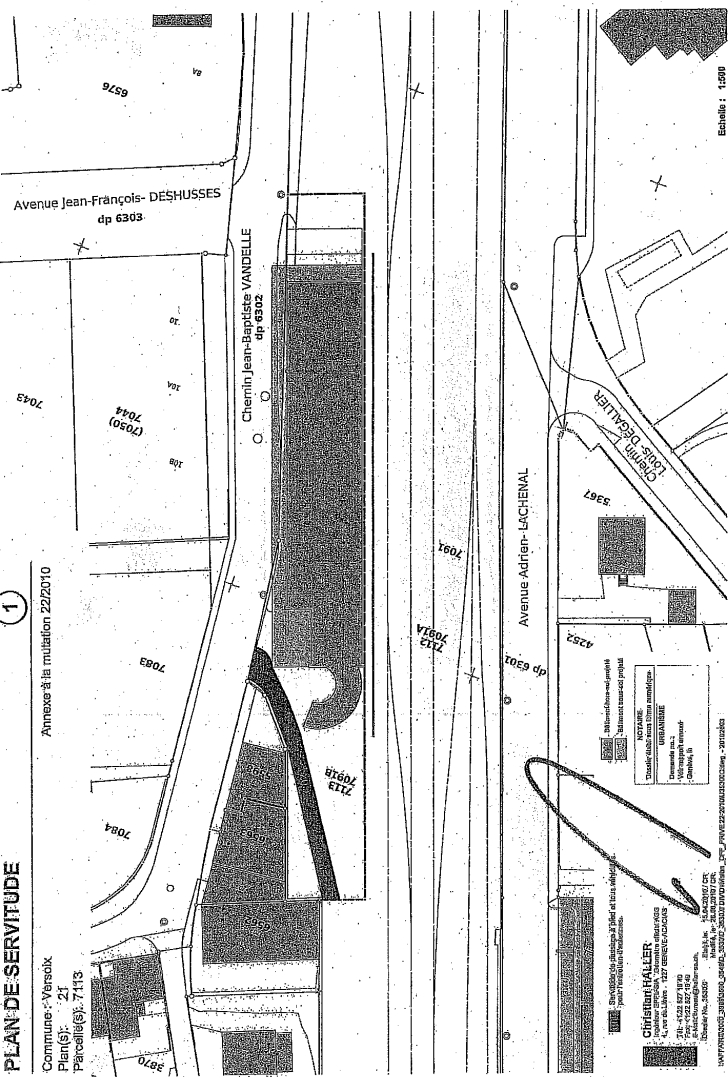
Christian HALLER
 1 rue du Lévy - 1210 GENEVE
 Tél. 41 22 837 75 63
 Fax 41 22 837 81 85
 www.christianhaller.ch
 160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000

PLAN DE SERVITUDE

1

Annexe à la mutation 22/2010

Commune: Versoix
 Plan(§): 21
 Parcelle(s): 7113



Echelle : 1:500

NOTAIRE: **Christian HALLER**
 Avenue Adrien-LACHERAL
 CH-1120 St. Gallen
 Suisse
 Téléphone: +41 71 312 32 10
 Fax: +41 71 312 32 11
 E-Mail: christian.haller@notaire.ch

Christian HALLER
 Av. Adrien Lacheral
 CH-1120 St. Gallen
 Suisse
 Téléphone: +41 71 312 32 10
 Fax: +41 71 312 32 11
 E-Mail: christian.haller@notaire.ch

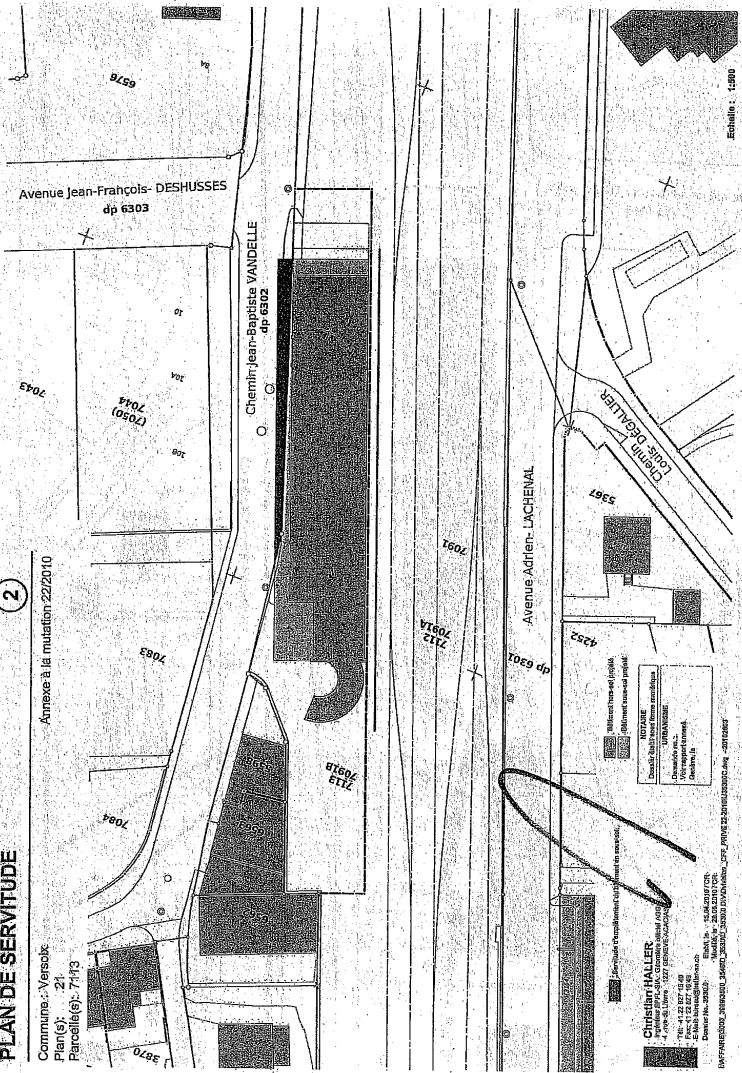
Imprimé en Suisse par le Service de l'Information et de la Documentation, 3100 Yverdon, Suisse. Tél. 026 919 11 11. Fax 026 919 11 12.

PLAN DE SERVITUDE

2

Annexe à la mutation 22/2010

Commune : Vesole
Plan(s) : 21
Parcelle(s) : 7113



NOTAIRE
 Denis G. BOUTY
 10, rue de la République
 71100 Vesole
 Téléphone : 03 85 31 12 34
 Fax : 03 85 31 12 35
 E-mail : denis.bouty@notaire.fr

Christian HALLER
 4, rue de la République
 71100 Vesole
 Téléphone : 03 85 31 12 34
 Fax : 03 85 31 12 35
 E-mail : christian.haller@notaire.fr

Echelle : 1:500

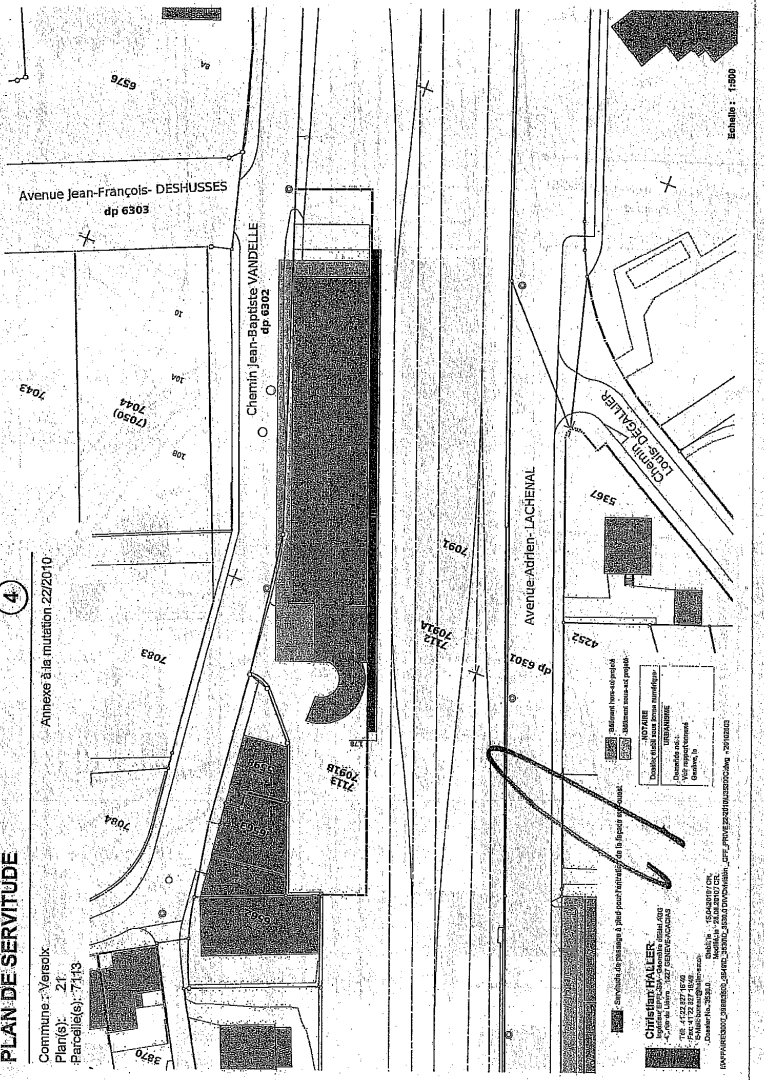


PLAN DE SERVITUDE

Annexes à la mutation. 22/2010.

4.

Commune : Versex;
 Plan(s) : 21
 Parcelle(s) : 7113



Echelle : 1:500

Christian HALLER
 106 - 4122 827 1620
 4, rue de Lavaux - 1027 SENEVILLE-VALENTIGNEY
 Suisse - SP44697103
 - Directeur - 2028 68 48
 4122 827 1620
 106 - 4122 827 1620
 4, rue de Lavaux - 1027 SENEVILLE-VALENTIGNEY
 Suisse - SP44697103
 - Directeur - 2028 68 48